

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte*****10177185*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE**Julie BRICHAUX
Greffier**24 -11- 2010****TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI****N° d'entreprise :** 0882.640.612**Dénomination**(en entier) : **LE REBOND**

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Luvratif**Siège :** rue Paul Deplasse n°49 à 7711 Dottignies**Objet de l'acte :** **Modification du siège social - Renouvellement du Conseil d'administration****1°) Modification du siège social**

L'assemblée générale, réunie ce 12 août 2010, décide à l'unanimité des membres présents de transférer le siège social de l'ASBL à l'adresse suivante : rue Saint-Pierre n°52 à 7700 Mouscron

2°) Renouvellement du conseil d'administration

Le mandat des administrateurs étant arrivé à son terme, l'Assemblée générale, réunie ce 12 août 2010, décide, à l'unanimité des membres présents, de nommer au titre d'administrateurs, conformément aux articles 19 et suivants des statuts :

- Madame Valérie Oosterlinck domiciliée à 7700 Mouscron, rue Matteoti n°16
- Madame Céline Verelst domiciliée à 7521 Tournai, Chaussée de Saint-Amand n°287
- Monsieur Grégory Maes domicilié à 7500 Tournai, rue de la culture n°127

Ces derniers acceptent leur mandat. Ils l'exerceront collégalement

Le conseil d'administration réuni ce 12 août 2010 a désigné, conformément à l'article 21 des statuts, en qualité de:

1. Président: Monsieur Grégory Maes domicilié à 7500 Tournai, rue de la culture n°127
2. Secrétaire: Valérie Oosterlinck domiciliée à 7700 Mouscron, rue Matteoti n°16
3. Trésorier: Monsieur Marian Buski, domicilié rue des Harmonies n°30 bte 203 à 1348 Louvain-la-Neuve

Conformément à l'article 26 des statuts, le conseil d'administration confie la gestion journalière à Monsieur Marian Buski, domicilié rue des Harmonies n°30 bte 203 à 1348 Louvain-la-Neuve

Les administrateurs acceptent leurs mandats

Pour Extrait conforme,

Grégory Maes
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature